



D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

VALLOUISE - PELVOUX 2026





Au regard des événements climatiques majeurs que nous avons connus ces dernières années, j'ai souhaité actualiser le DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs). Ce document officiel recense les risques naturels auxquels nous pouvons être confrontés et surtout vous donne les informations nécessaires à votre mise en sécurité lors d'un événement climatique.

Votre sécurité est ma priorité !

Ce document doit être lu et conservé, en cas de perte vous pouvez le retrouver sur le site internet de la commune :

www.vallouise-pelvoux.fr

Bonne lecture.

MOREAU Gaëlle

LES RISQUES MAJEURS



INONDATION



FEU DE FORÊT



MOUVEMENT
DE TERRAIN



AVALANCHE



SÉISME



NUCLÉAIRE



CLIMATIQUE



LE P.I.M.S



CONSIGNES
GÉNÉRALES



PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE



LES POINTS DE
REGROUPEMENTS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque :

- *une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer, que les catastrophes sont peu fréquentes ;*
- *une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.*

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les inondations à Vallouise-Pelvoux sont des inondations de type torrentielles, c'est à dire liées à une augmentation brutale du débit des eaux, avec des écoulements très rapides et un transport important de matériaux. Elles concernent principalement le Gyr et l'Onde, et exceptionnellement le Riou.

Du ruissellement urbain peut également être observé lors de fortes pluies sur le territoire communal.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La Commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) qui identifie les zones inondables et définit les règles spécifiques à respecter selon le niveau de risque.

La compétence Prévention des Inondations incombe à la Communauté de Communes du Pays des Écrins.



HISTORIQUE

En 2024, des orages intenses ont provoqué des mouvements de terrain, des laves torrentielles et trois crues importantes.

Ces phénomènes ont entraîné de forts dégâts cumulés sur le territoire de la commune.



LES PLUS HAUTES EAUX CONNUES

L'Onde et le Gyr ont connu plusieurs crues importantes :

Octobre 2006 : Onde

Septembre 2015 : Onde

Octobre 2023 : Onde

2024 : Onde et Gyr

À VOUS DE JOUER !

L'entretien régulier du lit et des berges des cours d'eau doit être réalisé par les riverains, qui en sont légalement les propriétaires.

Pour être prévenu, restez connecté sur illiwap l'application d'alerte de la commune.

Cartes de vigilances :
www.meteofrance.com
www.vigicrues.gouv.fr





Téléchargez
l'ensemble
des consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INONDATION

AVANT



► Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



► Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur, en étage



► Coupez, si possible, les réseaux de gaz d'électricité et de chauffage



► Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts

PENDANT



► Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée. 30 cm suffisent pour emporter une voiture



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt.

Vallouise-Pelvoux est concernée tant dans sa partie urbaine que sur ses territoires naturels.

La zone naturelle boisée occupe 60 % du territoire communal de Vallouise- Pelvoux.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

L'accès, la circulation, la présence des personnes et les travaux dans les massifs forestiers et espaces exposés **sont réglementés du 15 mars au 14 septembre**. Les pompiers reçoivent des informations météorologiques journalières et mettent en place une surveillance si les conditions le nécessitent. Des patrouilles de l'Office National des Forêts (ONF) surveillent également les forêts en période sensible.

Des aménagements de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres...



À VOUS DE JOUER !

L'emploi du feu sous toutes ses formes est interdit toute l'année sur le territoire.

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

Le secteur dit « La Casse » est en zone OLD.



HISTORIQUE

En 2017 après un départ de feu accidentel, 10 hectares de forêt ont été brûlées au dessus du secteur des Claux.

Cette année particulière a fortement impacté le département des Hautes-Alpes sur les feux de forêt.





Téléchargez
l'ensemble
des consignes



CONSIGNES

EN CAS D'INCENDIE DE FORÊT

AVANT

L'incendie approche



- ▶ Laissez votre portail ouvert et dégagez les voies d'accès
- ▶ Arrosez les abords



- ▶ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

PENDANT

L'incendie est à votre porte



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Fermez et arrosez les volets et portes
- ▶ Occultez les aérations et les bas de porte avec des linges mouillés
- ▶ Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide



- ▶ Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ Ne sortez pas sans ordres des autorités



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les risques de mouvement de terrain sur la commune sont principalement les chutes de pierres et glissements de terrain.

La commune étant placée en zone de montagne, le risque est omniprésent sur tout le territoire.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Le **Plan de Prévention des Risques (PPR)** définit les zones de risque sur le territoire.

Les risques identifiés sont :

- Le glissement de terrain (mouvements rapides d'une masse de matériaux remaniés)
- Les chutes de pierres et blocs
- Le retrait et gonflement des argiles

Des chantiers réguliers d'entretien sont réalisés :

- Purges de pan de montagne
- Poses de filets de retenue
- Études de sol



HISTORIQUE

Le dernier évènement de ce type date de fin 2024 et a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle, il a notamment entraîné la destruction totale de la route d'accès à Entre-Aygues et sur les sentiers du vallon de Celse-Nière.

DÉFINITIONS

Un mouvement de terrain est un déplacement, qui peut être progressif ou brutal, du sol ou du sous-sol.

Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) **ou anthropique** (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc...).

- Les **phénomènes lents** sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.
- Les **phénomènes brutaux** sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.





CONSIGNES

EN CAS D'ÉBOULEMENT ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN

PENDANT

à l'intérieur



- Protégez-vous la tête avec les bras

à l'extérieur



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS



- Fermez le gaz et l'électricité



- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- Rejoignez le point de rassemblement le plus proche



- Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur



- Respectez les consignes des autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

à l'intérieur



- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- Ne prenez pas l'ascenseur

à l'extérieur



- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- Rejoignez le lieu de regroupement



- Respectez les consignes des autorités



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Provoquée par la rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente.

De nombreux couloirs d'avalanche sont présents sur le territoire de la commune.

En mars 2006 une avalanche d'ampleur exceptionnelle a notamment eu lieu sous La Rouya.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

En matière de prévention, le **Plan de Préventions des Risques (PPR)** approuvé en 2008 prend en compte le risque avalanche et définit les règles en matière d'urbanisme.

De plus, le **déclenchement préventif des avalanches** est assuré par la mise en œuvre du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) sur l'emprise de la station d'hiver de Pelvoux-Vallouise et permet de purger les couloirs d'avalanche les plus dangereux.

En matière de prévision, Météo-France édite régulièrement un **bulletin d'estimation du risque d'avalanche** qui donne, à l'échelle d'un massif, des indications sur l'état du manteau neigeux en fonction de l'altitude, de l'exposition et du relief.



SIGNALISATION DES RISQUES D'AVALANCHE

Les drapeaux signalant le niveau de risque d'avalanche dans les stations de ski françaises sont progressivement remplacés par de nouveaux pictogrammes.





CONSIGNES

EN CAS D'AVALANCHE

À L'INTÉRIEUR

En période critique



► Fermez les volets
les portes et les
fenêtres

Pendant



► Ne sortez pas
des bâtiments

À L'EXTÉRIEUR



► Fuyez latéralement



► Essayez de nager



► Formez une
poche d'air



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France dispose d'un zonage territorial national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne. La commune de Vallouise-Pelvoux est située en zone de sismicité 4 sur 5 (risque moyen).



MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir quand aura lieu un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.

MAGNITUDE ET INTENSITÉ

Intensité : Échelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Échelle arithmétique **MSK à 12 degrés**.

Magnitude : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



HISTORIQUE

Le 07 avril 2014 un séisme est survenu sur la commune de Saint-Paul-sur-Ubaye dans les Alpes de Haute-Provence. Relativement superficiel et de magnitude locale de 5,3.





Téléchargez
l'ensemble
des consignes



CONSIGNES

EN CAS DE SÉISME

PENDANT

à l'intérieur



- ▶ Abritez-vous sous un meuble solide ou approchez-vous d'une structure porteuse
- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras

à l'extérieur



- ▶ Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



- ▶ Si vous êtes en voiture restez-y et gardez-vous à distance des bâtiments

APRÈS



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Ne touchez pas au fils électriques tombés par terre



- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ Si vous êtes en rez-de-chaussée évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque nucléaire est un événement accidentel, susceptible d'entraîner des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Un **Plan Particulier d'Intervention** (PPI) a été approuvé et définit l'organisation des secours en cas d'accidents susceptibles d'affecter les populations et/ou l'environnement dans une installation classée.

En cas d'accident, des **comprimés d'iode** seront distribués par la mairie et permettent de protéger la thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère. La prise des comprimés d'iode se fait sur ordre du préfet. Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement concernés par cette mesure.



EN CAS D'INCIDENT

En cas d'accident, la contamination peut se faire par **exposition externe** (source distante, nettoyage par simple lavage) ou **interne** (par inhalation, ingestion ou pénétration transcutanée de particules radioactives, par exemple lors du passage du panache radioactif). Les accidents nucléaires sont classifiés sur une échelle internationale comprenant **sept niveaux**.



Téléchargez
l'ensemble
des consignes



CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un bâtiment rapidement



- Restez à l'écoute des consignes des autorités



- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les voitures



- Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de torrent, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule...

MESURES DE GESTION DU RISQUE

La **double carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France et actualisée au moins deux fois par jour (à 6h et 16h), signale le niveau de risque maximal pour la journée en cours et le lendemain à l'aide d'un code couleur. Chaque département est ainsi coloré en rouge, orange, jaune ou vert selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC (ORGAnisation des SECours) spécifique grand froid, canicule...



HISTORIQUE

Les orages violents de 2024 ont entraîné de graves dégâts sur la commune et son territoire.

Les vagues de chaleur caniculaire sont régulières également.





CONSIGNES

EN CAS DE RISQUE CLIMATIQUE

GRAND FROID



- ▶ Évitez les expositions prolongées au froid
- ▶ Évitez les sorties le soir et la nuit



- ▶ Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches, dont une imperméable
- ▶ Couvrez-vous la tête et les mains



- ▶ Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas
- ▶ Informez-vous de l'état des routes

CANICULE



- ▶ La journée, fermez volets, rideaux et fenêtres
- ▶ Aérez la nuit



- ▶ Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateur, gant, douche, bain)



- ▶ Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour
- ▶ Mangez normalement

VENT VIOLENT



- ▶ Limitez vos déplacements.
- ▶ Limitez votre vitesse sur route et autoroute



- ▶ Ne vous promenez pas en forêt, ni sur les rives des cours d'eau



- ▶ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

ORAGE



- ▶ Abritez-vous
- ▶ Tenez-vous éloigné des zones boisées



- ▶ Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne



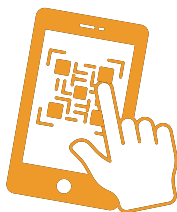
- ▶ Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

PIMS ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel...) il est important de se préparer.

Le PIMS vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegarde appropriés pour être moins vulnérable si un événement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches. Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.



Flashez-moi !



PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sécurité

Tous préparés
face aux risques

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes



orages,
tempêtes,
inondations,
incidents industriels,
incendies...



Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)



Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes



Chargeur
de téléphone portable



Vêtements chauds
et couverture de survie



Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,
en particulier la date de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !



LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



Commune
Vallouise-Pelvoux



Sirène



Corne de brume

CONSIGNES GÉNÉRALES



- ▶ Écoutez les radios nationales
- ▶ Restez informé



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ N'allez pas chercher les enfants à l'école
- ▶ Évitez les trajets inutiles



- ▶ Ne téléphonez pas libérez les lignes de secours



- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur

LES NUMÉROS UTILES

Mairie de Vallouise-Pelvoux :

04 92 23 30 19
06 32 11 57 99

Préfecture des Hautes-Alpes :

04 92 40 48 00



15
SAMU

114
SMS POUR SOURDS
ET MALENTENDANTS

18
POMPIERS

112
APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

17
GENDARMERIE

LES SITES UTILES

Météo-France : <https://meteofrance.com/>

Géorisques : www.georisques.gouv.fr/

Le site internet de la commune : www.vallouise-pelvoux.fr

Tutos risques :





LE SIGNAL D'ALERTE



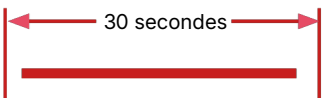
ALERTE

Signal intermittent de
1 minute et 41 secondes



FIN D'ALERTE

Signal continu de
30 secondes minimum



L'application ILLIWAP :

Cette application vous permet de recevoir les actualités et les alertes de la commune sur votre smartphone.



LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE (PPMS)

Au sein des établissements scolaires, qu'il s'agisse d'une école maternelle ou d'un lycée, un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est mis en place pour faire face à un événement majeur.

Ce plan d'organisation interne est élaboré sous l'autorité du directeur d'établissement. Il détermine les conditions de mise à l'abri et d'évacuation des élèves et du personnel. Il définit notamment les conduites à tenir et les modalités de communication vers l'extérieur.

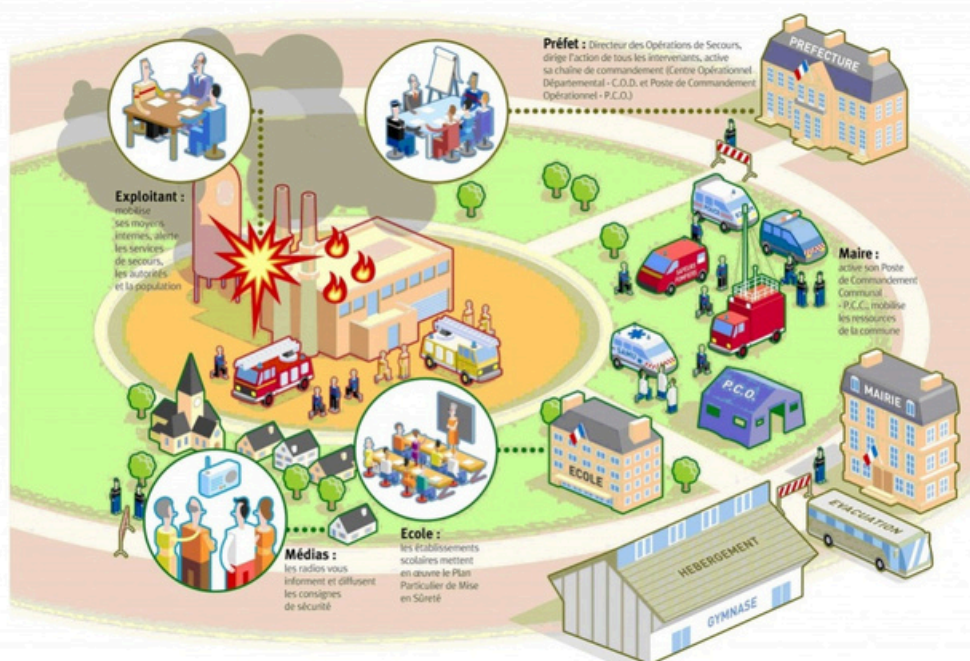
En cas d'événement majeur, il est déclenché par le directeur de l'établissement et permet de mettre en sécurité les élèves et le personnel de l'établissement dans l'attente de l'arrivée des secours.

FAITES CONFIANCE A L'ECOLE : rassurez-vous l'école saura protéger vos enfants.



L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de « s'organiser pour être prêt » : se préparer, se former, s'exercer, identifier et organiser par anticipation les **principales missions** pour assurer la sauvegarde de la population et la protection des biens face aux événements importants ou majeurs qui pourraient survenir sur le Territoire.

Le PCS contient un **diagnostic précis des aléas** (risques avérés) et **des enjeux**, un **recensement des moyens** (humains et matériels) et l'organisation communale de crise (Maire, élus, agents municipaux). Il organise l'alerte des populations et participe à leur information préventive des populations via le DICRIM.





LES POINTS DE REGROUPEMENT

En cas d'aléa et en fonction du risque, les services de la commune vous dirigeront vers le point de regroupement le plus judicieux.

AILEFROIDE :

Plaine du camping

sauf crue ou inondation

Maison de la Montagne

tout risque

PELVOUX :

Mairie (2704 route de Pelvoux)

tout risque

Salle des Essarts (plateau des Essarts)

sauf crue ou inondation

VALLOUISE :

Salle Bonvoisin (17 impasse Des Narcisses)

sauf crue ou inondation



